Logo CFDT

[ORANGE] Réouverture de la négociation salariale ? La nouvelle Directrice générale dit NON !

La nouvelle Directrice générale dit NON !

Lors de sa présentation officielle aux Organisations Syndicales ce lundi 11 avril, la CFDT a interpellé la nouvelle directrice d'Orange concernant la négociation salariale 2022 qui s'est stoppée le 5 avril, soit le lendemain de
son arrivée.

La dernière proposition de l'entreprise est un taux directeur de 3.3%.

Ceci ne signifie pas que chaque salarié verra son salaire augmenter de 3,3%, loin de là. Cette proposition encore insuffisante pour la CFDT méritait d'être retravaillée lors de séances supplémentaires pour valoriser pleinement le travail des salariés et prendre en compte l'inflation.

Ce taux directeur est un mélange d'augmentations et de mesures individuelles (RCQ, mobilité, égalité professionnelle) et aléatoires, sur décision managériale.

Notre nouvelle Directrice Générale a finalement tranché, c'est : NON !

Elle répond donc par une fin de non-recevoir en indiquant que la négociation est vraiment terminée.
Cette décision, sans appel n'est pas vide de sens, puisqu'elle a précisé que bien qu'étant arrivée le 4 avril, elle a suivi cette négociation depuis le début. Ce n'est donc pas un mauvais cadeau de départ de Stéphane Richard mais bel et bien un mauvais départ pour cette nouvelle gouvernance !

Dernière propositions de la direction : la CFDT dit non aussi !!!

L'inflation continue de galoper et l'entreprise ne maintient pas le pouvoir d'achat de ses salariés.
Pire, en ne donnant même pas une augmentation du même niveau que l'inflation, elle occulte totalement l'engagement de ses salariés.
D'un autre côté, le budget consacré à la rémunération des membres du COMEX a augmenté de 7% par an depuis 20 ans…
En rajoutant les dividendes versés aux actionnaires, cela semble démesuré comparativement aux augmentations salariales proposées en 2022.

Concernant les salariés de droit privé, la mesure proposée était de 2,8 % en moyenne

Concernant les fonctionnaires non- cadres, l'entreprise acte le relèvement du point d'indice, donne 480 euros et envisageait une prime de 300 euros pour arriver au même niveau que les salariés de droit privés si le gouvernement changeait d'avis.

Concernant les cadres, Orange proposait 1,4 % d'augmentation garantie pour les salaires inférieurs à 80 000 et 0€ pour les salaires supérieurs à 80 000 euros.

La CFDT ne signera pas de texte en dessous de l'inflation. Il y va de notre devoir de responsabilité. Dommage que l'entreprise ne soit pas habitée du même état d'esprit…

Et 1, et 2, et 3 décisions unilatérales La CFDT ainsi que SUD, la CGT et la CFE-CGC ont refusé de signer les
dernières propositions.

Orange peut désormais sortir sa décision unilatérale et assumer l'échec des négociations et le montant alloué à ses salariés.

A suivre….

orange
Documents
Réouverture de la négociation salariale ?